



Pacte de politique alimentaire urbaine de Milan

15 octobre 2015

Reconnaissant que les villes, qui accueillent plus de la moitié de la population mondiale, ont un rôle crucial à jouer dans le développement de systèmes alimentaires durables et dans la promotion de régimes alimentaires sains, et que malgré leurs différences, elles sont toutes au cœur de l'innovation économique, politique et culturelle et gèrent une part importante des ressources publiques, des infrastructures, des investissements et des connaissances ;

Constatant que les systèmes alimentaires actuels doivent fournir un accès permanent et fiable pour tous à des aliments adaptés, sûrs, locaux, diversifiés, équitables, sains et riches en nutriments; et que la mission de nourrir les villes fait face à de nombreux défis, notamment une distribution et un accès déséquilibrés, la dégradation de l'environnement, la pénurie de ressources, le changement climatique, des modes de production et de consommation non durables, ainsi que les pertes et le gaspillage d'aliments ;

Reconnaissant que l'urbanisation accélérée a une incidence profonde sur notre monde – dans les domaines économique, social et environnemental – et nous oblige à revoir les modes d'approvisionnement des villes en nourriture et en eau ainsi qu'en d'autres produits et services essentiels ;

Reconnaissant que la faim et la malnutrition sous différentes formes co-existent dans toutes les villes, pesant lourdement sur la santé et le bien-être des individus et générant des coûts sociaux et économiques importants au niveau familial, communautaire, municipal et national ;

Reconnaissant que les petits agriculteurs et producteurs (et en particulier les femmes) jouent un rôle essentiel dans l'approvisionnement alimentaire des villes et de leurs banlieues tout en contribuant à la préservation de systèmes alimentaires résilients, équitables et culturellement adaptés ; et que la réorientation des systèmes alimentaires et des filières vers des régimes alimentaires durables permet de recréer des liens entre consommateurs et producteurs ruraux et urbains ;

Reconnaissant que l'agriculture urbaine et périurbaine peut contribuer à protéger et à intégrer la biodiversité dans les paysages et les systèmes alimentaires des métropoles, et susciter ainsi des synergies entre alimentation et sécurité alimentaire, services éco-systémiques et bien-être humain ;

Reconnaissant que les politiques alimentaires sont étroitement liées à d'autres thématiques et politiques urbaines, notamment celles touchant à la pauvreté, la protection sanitaire et sociale, l'hygiène et l'assainissement, l'aménagement du territoire, le transport, le commerce, l'énergie, l'éducation et la gestion des catastrophes, et qu'il est donc essentiel d'adopter une approche globale, interdisciplinaire et interinstitutionnelle ;

Reconnaissant que la société civile et le secteur privé ont un rôle crucial à jouer dans l'alimentation de la population urbaine, en contribuant par leur expérience, des innovations et des campagnes à créer des systèmes alimentaires plus durables et en contribuant à une politique alimentaire urbaine fondée sur le droit et l'inclusion sociale ;

Rappelant que les villes se sont engagées à lutter contre le changement climatique; à promouvoir des stratégies et des actions visant à réduire les émissions de GES et à adapter les villes aux effets du changement climatique sur leurs systèmes alimentaires (notamment lors des Forums urbains mondiaux successifs et de la prochaine Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III)) ; ainsi qu'à promouvoir une gestion durable de la biodiversité avec des initiatives portant sur la biodiversité urbaine dans le cadre de la Convention sur la biodiversité ;

Reconnaissant que les villes et leurs territoires voisins participeront à la mise en œuvre de processus internationaux et en particulier les Objectifs de développement durable du Programme de développement post-2015 des Nations unies; qu'ils prendront part aux négociations de la Convention-cadre des Nations unies sur le

changement climatique (COP21) et sont impliqués dans le Défi Faim Zéro ; promouvront une alimentation urbaine durable dans le cadre du suivi de la Seconde conférence internationale sur la nutrition, et joueront un rôle important dans le Cadre pour la réduction des risques de catastrophe post-2015 ;

Réunis à Milan à l'occasion de l'Exposition Universelle de Milan « Nourrir la planète, énergie pour la vie », nous déclarons par la présente :

EN SIGNANT LE PACTE DE POLITIQUE ALIMENTAIRE URBAINE DE MILAN,
NOUS, LES MAIRES ET LES REPRÉSENTANTS DES COLLECTIVITES LOCALES, PRENONS
LES ENGAGEMENTS SUIVANTS :

1. Nous travaillerons au développement de systèmes alimentaires durables, inclusifs, résilients, sûrs et diversifiés, qui fournissent des aliments sains et abordables à tous dans le respect des droits fondamentaux, réduisent au maximum le gaspillage, préservent la biodiversité et atténuent les effets du changement climatique tout en s'y adaptant ;
2. Nous encouragerons la coordination entre différents services et secteurs au niveau municipal et communautaire, en nous efforçant d'intégrer les questions de politique alimentaire urbaine dans les politiques, programmes et initiatives sociaux, économiques et environnementaux, notamment distribution et approvisionnement alimentaires, protection sociale, nutrition, équité, production alimentaire, éducation, sécurité alimentaire et la réduction des déchets ;
3. Nous nous efforcerons d'améliorer la cohérence entre les politiques et les programmes alimentaires municipaux et les politiques et processus pertinents au niveau infranational, national, régional et international ;
4. Nous définirons, mettrons en œuvre et évaluerons l'ensemble des politiques, des programmes et des initiatives alimentaires en collaboration avec tous les secteurs du système alimentaire (y compris les autorités voisines, les organisations techniques et académiques, la société civile, les petits producteurs et le secteur privé) ;
5. Nous réexaminerons et modifierons les politiques, réglementations et plans urbains existants pour établir des systèmes alimentaires équitables, résilients et durables ;
6. Nous utiliserons le Cadre d'action comme point de départ pour que chaque ville engage le développement de son propre système alimentaire et informerons des progrès accomplis les villes signataires, ainsi que le cas échéant nos gouvernements respectifs et les agences internationales ;
7. Nous encouragerons d'autres villes à se joindre à nos actions de politique alimentaire.

Signature :

(Nom du représentant habilité de la ville ou du gouvernement local)

représentant (la ville de ____)

Date :